



COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal Jeudi 28 mars 2013

Décisions

www.wemmel.be

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : **Monique Van der Straeten**, présidente du Conseil communal,
Walter Vansteenkiste, bourgmestre faisant fonction
Christian Andries, Marcel Van Langenhove, Bernard Carpriau, Christine Lemmens, échevins
Jan Verhasselt (à partir du point 2), Herman Vander Voorde, Didier Noltinx, Roger Mertens, Raf De Visscher, Jacqueline Moreau, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels (à partir du point 2), Robert De Lille, Alain Stubbe, Thierry Mombeek, Koen Weemaes, Wies Herpol, Steve Goeman, Monique Froment, Veerle Haemers, Cynthia Kiss, Michèle Laemont, Vincent Jonckheere, conseillers
Katrien De Taeye, secrétaire communale.

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par la présidente à 19h30.

Deux points supplémentaires sont portés à l'ordre du jour :

-Motion par rapport au Plan Régional de Politique du Stationnement à Bruxelles, déposée par Monsieur Wies Herpol : sera traitée au point 24 (approuvé À L'UNANIMITÉ)

-Désignation d'un chef de service contractuel à temps plein pour les Affaires internes (A1a-A3a) et constitution d'une réserve de recrutement : ce point est fixé à l'ordre du jour en urgence et sera traité au point 25 en séance à huis-clos (approuvé À L'UNANIMITÉ)

SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal du conseil communal du 28 février 2013 : est approuvé par 22 voix pour et 1 abstention (Christian Andries).
2. Budget 2013 : approbation : Vincent Jonckheere, président de la Commission des finances, lit à haute voix l'avis de la Commission.

Séance tenante, 2 amendements sont introduits au sujet de la proposition du conseiller Raf De Visscher, à savoir :

Amendement 1 :

- *numéro d'article 620/332/01 : indexation de 14.200 à 14.932,6 à arrondir vers le bas à 14.900.*

Cet amendement est approuvé par 21 voix pour et 2 abstentions (Cynthia Kiss et Vincent Jonckheere).

Jeannine Sarels intègre la séance.

Amendement 2 :

- *numéro d'article 76401/124/12 : augmenter de 25.000 à 45.000 afin de permettre l'ensemencement des terrains de sport fin mai au cas où le terrain synthétique n'est pas aménagé.*

Cet amendement est approuvé par 22 voix pour, 1 contre (Thierry Mombeek) et 1 abstention (Cynthia Kiss).

Jan Verhasselt intègre la séance.

Le service ordinaire est approuvé À L'UNANIMITÉ.

Le service extraordinaire est approuvé par 24 voix pour et 1 abstention (Jan Verhasselt).

3. ASBL Pro Humanitate : approbation du budget 2013 : approuvé À L'UNANIMITÉ.
4. Taxe sur la résidence secondaire (approbation après suspension du règlement) : le bourgmestre faisant fonction commente ce point. Séance tenante, un amendement est introduit, à savoir :
« **1.650 euros** pour une construction à 4 façades édifée sur une superficie de plus de 10 ares située dans le quartier de Bouchout » devient « **1.500 euros** pour une construction à 4 façades édifée sur une superficie de plus de 10 ares ~~située dans le quartier de Bouchout~~ ». Cet amendement approuvé À L'UNANIMITÉ.
Le point dans son ensemble est approuvé À L'UNANIMITÉ.
5. Taxe sur les magasins de nuit et sur les bureaux publics de télécommunication (approbation après suspension de la taxe) : le bourgmestre faisant fonction commente ce point : approuvé À L'UNANIMITÉ.
6. Taxe sur la délivrance de documents administratifs suite à l'augmentation des prix par le Service public fédéral + permis de conduire sous forme de carte bancaire : le bourgmestre faisant fonction commente ce point : est approuvé par 21 voix pour et 4 contre (Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Robert De Lille).
7. Prolongation de la décision de l'intervention communale sur le renouvellement du permis de conduire pour les personnes ayant un handicap physique ou mental : le bourgmestre faisant fonction commente ce point. Sur proposition du conseiller Koen Weemaes, le terme « rétribution » est remplacé par « taxe ». Cette proposition est approuvée À L'UNANIMITÉ. Le point dans son ensemble est approuvé.
8. Approbation du devis, du cahier des charges, estimation des coûts et modalités d'adjudication concernant l'installation d'un terrain synthétique – Complexe sportif communal M. Van Langenhove : le bourgmestre faisant fonction commente ce point. Sur proposition du conseiller Raf De Visscher, un amendement est ajouté, à savoir : *Article 5 : Une action d'information et de négociation doit encore être entamée au sujet des possibilités de subvention. De ce fait, il se peut qu'il ne soit pas possible de mettre raisonnablement le projet à exécution cette année.*

Dans ce cas, le projet sera par conséquent à nouveau repris en priorité via le BBC 2014-2018 pour l'année 2014 et devra donc aussi être prévu dans le champ politique financier pour 2014.

Article 6 : L'adjudication sera prononcée par le Conseil communal et non par le Collège.

Cet amendement est approuvé À L'UNANIMITÉ. Le point dans son ensemble est approuvé À L'UNANIMITÉ.

9. Approbation du plan spécial d'intervention d'urgence (BNIP) : « Coupure de courant prolongée et à grande échelle » : le bourgmestre faisant fonction commente ce point : approuvé À L'UNANIMITÉ.
10. Achat d'une fourgonnette (en occasion) pour le service technique via une procédure négociée : l'échevin Carpriau commente ce point : approuvé À L'UNANIMITÉ.
11. Achat d'un groupe mobile électrogène de secours. Approbation du cahier des charges et modalités d'adjudication : l'échevin Carpriau commente ce point : approuvé À L'UNANIMITÉ.
12. Achat d'un appareil d'épandage pour le service technique. Approbation du cahier des charges et modalités d'adjudication : l'échevin Carpriau commente ce point : approuvé À L'UNANIMITÉ.
13. Achat d'une classe-conteneur pour l'école primaire francophone, Winkel 56. Approbation du cahier des charges et modalités d'adjudication : l'échevin Carpriau commente ce point : approuvé À L'UNANIMITÉ.
14. Modification du règlement de roulage complémentaire – Chaussée de Bruxelles 140 – Elimination de la ligne jaune discontinue : l'échevin Carpriau commente ce point : approuvé À L'UNANIMITÉ.
15. Modification du règlement de roulage complémentaire – Elimination des ralentisseurs de vitesse – Rue J. Bruyndonckx : l'échevin Carpriau commente ce point : est approuvé par 24 voix pour et 1 contre (Thierry Mombeek).
16. Accord de collaboration 3Wplus Energie ASBL concernant le projet du Fonds de Réduction du Coût global de l'Energie (FRCE) : le bourgmestre faisant fonction commente ce point. Un amendement est proposé, à savoir : *Article 4 : supprimer la phrase « la commune peut souscrire à cette option et reprendra dans ce cas la charge d'intérêts ».*
Article 9 : doit être entièrement adapté à la réglementation actuellement en vigueur consignée dans les arrêtés N.2010-3737 du 10 septembre 2010 et N.2012-1428 du 23 mars 2012. Ces arrêtés déterminent les conditions pour l'octroi de la garantie par la Communauté flamande.
Le Conseil communal mandate le Collège aux fins d'adapter l'accord de collaboration conformément au présent amendement. Cet amendement est approuvé par 21 voix pour et 4 abstentions (Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Cynthia Kiss).
Le point dans son ensemble est approuvé par 20 voix pour et 5 contre (Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe, Cynthia Kiss).
17. Création d'un Conseil consultatif pour l'environnement : le bourgmestre faisant fonction commente ce point : approuvé À L'UNANIMITÉ.
18. Constitution d'une Commission communale de l'urbanisme (Gecoro) : le bourgmestre faisant fonction commente ce point : approuvé À L'UNANIMITÉ.
19. Création d'une Commission consultative en matière de garde d'enfants (LOK) : l'échevin Lemmens commente ce point : approuvé À L'UNANIMITÉ.
20. Création d'une Commission consultative locale de l'économie (ALE) : l'échevin Van Langenhove commente ce point : approuvé À L'UNANIMITÉ.

21. VZW Plaatselijk werkgelegenheidsagentschap : désignation des membres à l'Assemblée générale : Jacqueline Moreau, Monique Froment, Veerle Haemers, Jan Verhasselt, Robert De Lille, Alain Stubbe et Cynthia Kiss sont désignés à l'unanimité des voix.
22. 3W Plus : désignation d'un membre à l'Assemblée générale : Monique Van der Straeten est désignée à l'unanimité des voix.
23. Représentant communautés scolaires N-F : l'échevin de l'enseignement est désigné à l'unanimité des voix.
24. Motion par rapport au Plan Régional de Politique du Stationnement à Bruxelles : le conseiller Herpol commente cette motion. Un amendement est proposé par le conseiller De Lille, à savoir : supprimer l'article 2. Cet amendement est approuvé par 23 voix pour et 2 abstentions (Bernard Carpriau, Koen Weemaes).
Le point dans son ensemble est approuvé par 24 voix pour et 1 abstention (Herman Vander Voorde).

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Conseiller VERHASSELT

Il a constaté que des camions bloquent régulièrement la Rue de l'Eglise.

Le bourgmestre faisant fonction Vansteenkiste répond que ce problème est connu et que les gardiens de la paix passent régulièrement pour rappeler à l'exploitant ses responsabilités. Un contrôle renforcé sera à nouveau mis en œuvre.

Conseiller NOLTINCX

1. Veut savoir comment se sont déroulées les inscriptions à l'école communale francophone étant donné qu'il a appris que certains parents avaient passé la nuit à l'école.

L'échevin Carpriau répond que le réfectoire et la salle de gymnastique de l'école communale francophone avaient été aménagés en dortoir pour les parents qui souhaitaient inscrire leurs enfants, et ce tant pour l'école communale néerlandophone que pour l'école communale francophone. Une quarantaine de parents y ont passé la nuit. Finalement, 5 enfants n'ont pas pu être inscrits à l'école communale francophone, et 2 à l'école communale néerlandophone. Ces enfants se trouvent sur la liste d'attente. Il fait aussi remarquer que certains parents inscrivent leur enfant dans plusieurs écoles, ce qui conduit à des doubles inscriptions et à une surcapacité inutile.

La présidente Van der Straeten ajoute que le Ministère de l'Enseignement et de l'Education a instauré en 2012 le programme numérique « Discimus », qui a pour but de détecter les doubles inscriptions.

2. Se demande quand les travaux dans la Rue Van Elewijck vont débiter, vu son mauvais état.

L'échevin Carpriau répond que le coût sera d'environ 4 millions d'euros, dont 70 % sont subsidiés. Ces travaux auront probablement lieu entre 2015 et 2017.

3. Se demande si le propriétaire du bien sis à l'angle de l'Avenue de Limburg Stirum et de la Place Lt. Graff – où était autrefois exploitée une station-service – dispose bien des autorisations requises.

Le bourgmestre faisant fonction Vansteenkiste répond qu'il va demander au service Aménagement du territoire de vérifier ce point.

Monsieur Vander Voorde, ancien échevin de l'Aménagement du territoire, ajoute que l'assainissement du terrain est quoi qu'il en soit en règle.

Conseiller DE VISSCHER

Demande quand sera traité le règlement relatif au support logistique et propose que les utilisateurs aient également voix au chapitre.

L'échevin Carpriau répond que ce règlement sera certainement porté à l'ordre du jour au mois de juin.

Conseiller MERTENS

1. A constaté que le budget pour le réaménagement du Markt a été supprimé et se demande si l'on peut à présent se garer au milieu. Il rappelle que le précédent Conseil communal avait décidé que l'on ne pouvait se garer que sur le pourtour.

L'échevin Carpriau ne comprend pas que M. Mertens, ancien échevin de la Mobilité, pose cette question. Le réaménagement du Markt et le stationnement sur le pourtour constituaient un plan. De plus, il n'a jamais été établi de règlement de police en ce sens.

2. S'enquiert de la collaboration AMOW-TARL.

Le bourgmestre faisant fonction Vansteenkiste répond que la collaboration se limite à l'ICT et au partage d'un officier de garde.

Il n'est pas question d'un échange d'agents.

3. Demande pourquoi le contrat avec 3 W-plus en matière d'accueil à domicile d'enfants malades a été résilié et s'enquiert des alternatives.

Le bourgmestre faisant fonction répond que le fonctionnement du système n'était pas optimal : de plus, il n'y avait pas suffisamment de possibilités de contrôle et le coût était excessif par rapport au service offert. De plus, le membre du personnel que nous avons recruté a été licencié.

Conseiller HERPOL

Demande s'il serait possible de faire preuve d'une plus grande parcimonie lors de l'épandage.

L'échevin Carpriau répond que le Conseil communal vient d'approuver le cahier des charges et les modalités d'adjudication pour l'achat d'un appareil d'épandage plus petit. Le but est de pouvoir ainsi réaliser une économie d'heures de travail. De plus, les rues sont désormais d'abord déneigées à la lame.

On peut se demander si l'épandage doit en effet couvrir tout le territoire, par ex. aussi dans les culs-de-sac. Cependant, la commune est légalement tenue d'assurer la sécurité de ses voiries.

Pour terminer, il fait remarquer que nombre de communes font appel à des firmes externes pour l'épandage.

D'une manière générale, on remarque qu'en comparaison des communes voisines, nos rues sont correctement déneigées.

Conseillère KISS

S'enquiert de l'action de la commune concernant les antennes paraboliques.

Le bourgmestre faisant fonction répond que notre population a été informée longtemps à l'avance des règles légales relatives à la pose d'antennes paraboliques. De plus, chaque habitant a également reçu un courrier individuel.

Les gardiens de la paix ont ensuite commencé à établir des rapports en vue de l'établissement d'une amende SAC.

Le fonctionnaire répressif de la Province a à présent commencé à traiter ces dossiers et des amendes seront infligées. Rien n'empêche les intéressés de se mettre en règle et de se conformer à la législation en la matière.

SÉANCE À HUIS-CLOS

25. Désignation d'un chef de service contractuel à temps plein pour les Affaires internes (A1a-A3a) et constitution d'une réserve de recrutement. Ce point est approuvé à l'unanimité.

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 26 avril 2012.

Wemmel, le 15 avril 2013

Par ordonnance :
La Secrétaire
(s) K. DE TAEYE

La Présidente
(s) M. VAN DER STRAETEN